



Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire

Arrêté portant changement de véhicule concernant l'autorisation de stationnement de taxi n°2

Le Maire de la Ville de LEFOREST

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2213-33 ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 3121-1, L. 3121-1-1, L. 3121-1-2, L. 3121-2, R. 3121-1 et R. 3121-4 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code du commerce ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code du travail ;

Vu le code pénal ;

Vu la demande de Monsieur [REDACTED] gérant de la société TAXI LUDO, titulaire de l'autorisation de stationnement de taxi n°2 nous informant du changement de véhicule ;

ARRETE N° 2024/120

Article 1 :

Monsieur [REDACTED] titulaire de la carte de conducteur de taxi délivré sous le n° 0622201T401 par le Préfet du PAS-DE-CALAIS, est autorisé à exploiter l'autorisation de stationnement de taxi n°2, situé sur la commune de LEFOREST Place Roger Salengro.

Article 2 :

Le véhicule utilisé pour cette autorisation sera le suivant :

- Type : Peugeot 607
- N° d'immatriculation : GW – 712 – YZ

Les caractéristiques du taximètre sont :

- Marque : Semitron
- Modèle : P6S2
- N° de série : 2119576

Article 3 :

Le conducteur autorisé à conduire ce véhicule est Monsieur [REDACTED] titulaire de la carte de conducteur de taxi délivré sous le n° 0622201T401 par le Préfet du PAS-DE-CALAIS.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au titulaire d'autorisation de stationnement et adressé en copie à la Préfecture et à la Direction Départementale de la Sécurité Publique.

Fait à Leforest, le 27 Septembre 2024

Certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 27/09/2024

Le Maire



Christian MUSIAL